

**Proposition de CAPE pour un avis du LDAC  
FishGov II et le soutien aux plateformes d'acteurs non étatiques**

**Contexte**

1. En ce qui concerne la politique de partenariat international de l'UE, environ 1 milliard d'euros ont été engagés pour promouvoir une meilleure gouvernance des océans et le développement durable de l'économie bleue dans les pays partenaires (2014 à 2020), dont 450 millions d'euros ont été consacrés à des projets de pêche et d'aquaculture durables. Certains de ces projets sont encore en cours d'exécution. Dans le cadre du partenariat Europe-Afrique, la programmation des projets pour l'Afrique subsaharienne couvrant la période 2021-2027 semble mettre davantage l'accent sur les océans et la pêche, avec une attention particulière pour les organisations de la société civile (OSC) et les femmes. L'UE appelle également à travailler avec les principaux réseaux, plateformes et associations continentaux et régionaux dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture.
2. Dans ce cadre, il est nécessaire de soutenir le renforcement du dialogue avec les acteurs non étatiques de la pêche dans tous les aspects des relations entre l'Europe et l'Afrique dans le domaine de la pêche, depuis les accords de pêche bilatéraux et multilatéraux jusqu'à la programmation des projets ou l'évaluation de leurs résultats.
3. L'UE et l'Union africaine en sont bien conscientes, comme le montre le soutien apporté à la constitution de plateformes régionales et continentales d'acteurs non étatiques du secteur de la pêche dans le cadre des projets FishGov I et FishGov II financés par l'UE.
4. Le projet FishGov II (2021 - 2025), d'un montant de 13,2 millions d'euros, fait suite au projet FishGov I (2014 - 2018). Le projet vise à renforcer la contribution de la pêche et de l'aquaculture à la réalisation des objectifs de l'Agenda 2063 de l'UA, en particulier les moyens de subsistance durables, la sécurité alimentaire et nutritionnelle, et la création de richesses.
5. Le Bureau interafricain des ressources animales de l'UA (UA-BIRA) et l'Agence de développement de l'UA (AUDA-NEPAD) ont soutenu financièrement la création de cinq plateformes réunissant les acteurs non étatiques de la pêche dans les régions africaines. C'est ainsi qu'est née AFRIFISH, la plateforme continentale qui rassemble les acteurs non étatiques de la pêche en Afrique, soutenue par le financement des projets FISH GOV I & II de l'UE.
6. L'AFRIFISH deviendra un partenaire du LDAC en 2023. Le protocole d'accord doit fournir un cadre de coopération pour faciliter la collaboration entre les parties dans le but de faire avancer leurs buts et objectifs communs identifiés dans leurs programmes de travail ou plans stratégiques, y compris la fourniture de conseils conjoints ou

harmonisés aux autorités compétentes et aux organes directeurs de l'UE et de l'Afrique dans l'établissement et la mise en œuvre de politiques sur les eaux des ZEE du continent africain qui ont un impact environnemental, social et économique direct ou indirect à la fois sur les pêcheurs artisanaux et industriels de l'Afrique et de l'UE.

## Enjeux

7. A la lecture du projet FISH GOV II, bien que les objectifs et les résultats attendus soient intéressants dans l'ensemble, les actions financées reposent essentiellement sur le recrutement de consultants pour produire des études qui ont déjà été réalisées dans le passé. Nous ne voyons aucune action concrète et directe qui puisse avoir un impact concret sur la vie et les moyens de subsistance des personnes qui dépendent de la pêche en Afrique. Nous notons que, bien que l'UE ait reconnu les difficultés dans la mise en œuvre de FISH GOV I, le projet FISH GOV 2 a été adopté sur un modèle similaire, et nous voyons les mêmes difficultés surgir.
- 8. La participation des acteurs non étatiques du secteur de la pêche, en particulier des organisations représentant les communautés de pêcheurs, par des moyens appropriés, doit être une priorité dans la définition, la mise en œuvre et l'évaluation des résultats des projets de pêche soutenus dans le cadre du partenariat UE-UA.**
9. Dans la stratégie, le cadre politique et la stratégie de réforme de l'Union africaine pour la pêche et l'aquaculture en Afrique, adoptés en 2014, la pêche artisanale est présentée comme essentielle dans la lutte contre la pauvreté et pour contribuer à la sécurité alimentaire. L'UA reconnaît également le rôle crucial des femmes dans la pêche artisanale africaine, dans la transformation, le commerce et la récolte du poisson. Cependant, dans la pratique, l'UA ne prend pas suffisamment en compte leurs besoins concrets, et les communautés locales de pêcheurs et la société civile devraient être davantage impliquées dans le travail de l'UA et la mise en œuvre du projet Fish Gov II.
10. Le projet FishGov II est maintenant dans sa phase de révision à mi-parcours et nous constatons que le projet n'a pas atteint ses objectifs spécifiques de soutien adéquat à la participation des acteurs non étatiques :
  - "objectif 2.2.4. Faciliter la consultation des parties prenantes sur la conception et la mise en œuvre des stratégies nationales et régionales", avec un budget de 30 000 EUR.
  - "objectif 2.3.4. Renforcer les capacités des négociants en produits de la pêche et de l'aquaculture, en accordant une attention particulière aux petits négociants et aux femmes actives dans le commerce et la transformation du poisson", avec un budget de 20 000 EUR.

Nous pensons que l'UE devrait revoir son partenariat avec l'UA dans le cadre du projet FISH GOV II, assurer la transparence et la traçabilité du financement, pour une plus grande efficacité et un meilleur rapport qualité-prix. Le financement de l'UE par le biais de FISH GOV II devrait se concentrer sur améliorer la participation des acteurs non étatiques en donnant des moyens adéquats pour leur fonctionnement, afin d'identifier et mettre en œuvre des actions qui ont un impact concret et tangible sur la pêche et les communautés

de pêcheurs en Afrique. L'identification des actions pour les programmes régionaux 2021-2027 est en cours et offre donc une fenêtre d'opportunité pour mettre en œuvre ces recommandations.